



Municipalité d'Amherst

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 529-18 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 352-02.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire du 11 juin 2018, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro 529-18 modifiant le règlement 352-02 afin de préciser les normes régissant l'aménagement des terrains de camping et modifiant la grille des usages et des normes d'implantation afin d'autoriser la classe d'usage *Camping* dans les zones 1-F et 2-F.
- 2- Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le 21 juillet 2018, à 9h00, au Centre communautaire Cyrille-Garnier au 1814 rue du Village à Vendée.

L'objet de cette assemblée porte sur :

Le conseil désire d'une part, préciser les normes d'aménagement d'un terrain de camping et, d'autre part, permettre l'usage *Camping*, pour les zones 1-F et 2-F dans le secteur de Vendée, à l'ouest du lac Cameron.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 124 rue St-Louis, durant les jours ouvrables, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h45, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00 le vendredi.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Amherst, ce 11 juillet 2018

Martin Léger
Directeur général adjoint